

COVID-19

Aide réactive

fragilité 2021



Quelle est cette aide ?

Dans le cadre de la crise sanitaire, Malakoff Humanis se mobilise pour les salariés ou dirigeants salariés cotisant au régime de retraite Agirc-Arrco et rencontrant des difficultés financières dues à une baisse de revenus en 2021 liée à l'activité partielle.

Cette aide peut atteindre **178.998 FCFP** selon la situation financière du demandeur. Elle est accordée une seule fois, **sur demande individuelle**, aux personnes n'ayant pas bénéficié de l'aide exceptionnelle d'urgence Agirc-Arrco en 2020.

Comment en bénéficier ?

Si vous cotisez à l'institution de retraite complémentaire Malakoff Humanis Agirc-Arrco ou Malakoff Humanis International Agirc-Arrco, faites votre demande **avant le 31 décembre 2021**.

Par mail à :

delegation.nc@malakoffhumanis.com

en précisant dans votre message :

- Nom et Prénom
- Numéro CAFAT ou de Sécurité sociale
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- Nom de votre entreprise

Ou par téléphone :

27.99.45 du lundi au jeudi de 8h à 16h
et le vendredi de 8h à 11h30

ATTENTION

Des formulaires de demandes avec un Flash/QR-Code circulent. L'utilisation de ces documents téléchargés, photocopiés ou échangés, génère des erreurs à l'enregistrement et bloque l'étude du dossier. **Nous vous recommandons de ne pas les utiliser et de demander votre formulaire personnalisé comme indiqué ci-contre.**

Le service de gestion des aides individuelles vous adressera **par mail** une demande d'intervention sociale personnalisée à compléter, à laquelle il faudra joindre : votre avis d'imposition 2020, vos 3 derniers relevés de compte bancaire, votre RIB et justificatifs des difficultés financières rencontrées accompagnés de votre déclaration sur l'honneur.

Cette aide vous sera versée après analyse de votre dossier et si votre situation sociale le justifie.